

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 20 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 20 du mois de mai, à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BAZOGES EN PAREDS dûment convoqué le 16 mai 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe RICHIER, Maire.

Le secrétaire de séance : Isabelle PASQUIER

ELU (15 Mars 2020)	EN EXERCICE	PRESENT (Signature)	ABSENT EXCUSE	ABSENT	MANDATAIRE (Signature)
ARROUET Stéphanie	Conseillère				
BAUDRY Katia	Conseillère				
BUFFETEAU Annie	Conseillère				
BUSQUE Romain	<i>Démissionnaire</i>				
CAILLAUD Fabienne	Adjointe				
DOTHEE Jean-Luc	Conseiller				
DUCEPT Johann	Adjoint				
FROUIN Eric	Conseiller				
GABORIAU Adeline	Conseillère				
GIACOMAZZI Denis	Adjoint				
LIEVRE Daniel	Conseiller				
MARSAUD Christia	Conseillère				
NIOGRET Claire-Héloïse	<i>Démissionnaire</i>				
PASQUIER Isabelle	Adjointe				
RICHIER Philippe	Maire				
15	13	12	1		

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

[SOMMAIRE](#)

Page 1 sur 19

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire



ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2022	2
DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL PENDANT TOUTE LA DUREE DU MANDAT	3
I- DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)	4
II-CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PONCTUELLE DES PROPRIETES BATIES, NON BATIES DE LA COMMUNE A TITRE GRACIEUX AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES	6
III-AVENANT AU MARCHE APPROVISIONNEMENT DES REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE	8
IV-TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE ANNEE 2022-2023	9
V-APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CANTINE	11
VI-PARTICIPATION 2022 A L'OGEC	12
VII-DEMANDE D'UNE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT POUR LA RENOVATION DES CLOCHES DE L'EGLISE	15
VIII-PLATEAU MULTISPORT	16
IX-POINT SANTE	17
X-ACCUEIL DES REFUGIES UKRAINIENS	17
TOUR DES ADJOINTS :	18
PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX :	18
ANNEXES	19

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2022

Après en avoir délibéré, le PV est approuvé à l'unanimité.

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

[SOMMAIRE](#)

Page 2 sur 19

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire



DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL PENDANT TOUTE LA DUREE DU MANDAT (DELIB 2020-06-01)

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER (DIA) :

	N°ENREGISTREMENT DIA	
	2022-005	2022-006
DATE DE RECEPTION	22/04/2022	13/05/2022
ADRESSE	32 RUE SIMON LOUVART DE PONTLEVOYE	13 Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny
PARCELLE	AD25 / AD26	AD47
ZONAGE	UA ; UA ET A	UA
SURFACE	435 ET 895 M ²	340 M ²
PROPRIETAIRE	Consorts ORION	M. et Mme GRONDIN Jean-Yves et Isabelle
MANDATAIRE	ME HELENE AUVINET 17 PLACE SAINT JEAN 85410 LA CAILLERE SAINT HILAIRE	ME HELENE AUVINET 17 PLACE SAINT JEAN 85410 LA CAILLERE SAINT HILAIRE
BENEFICIAIRE DPU	COMMUNE DE BAZOGES-EN-PAREDS	COMMUNE DE BAZOGES-EN-PAREDS
PRIX	90 000	80 000
DECISION	Renonciation	Renonciation
N° ARRETE	A2022-04-26	A2022-05-06
DATE	27/04/2022	13/05/2022

MARCHES PUBLICS :

EN MATIERE DE FOURNITURES : MONTANT INFERIEUR OU EGAL A 5000 EUROS HT

EN MATIERE DE SERVICES : MONTANT INFERIEUR OU EGAL A 8000 EUROS HT

EN MATIERE DE TRAVAUX : MONTANT INFERIEUR OU EGAL A 10 000 EUROS HT

POUR LES AVENANTS / CONVENTIONS / ACCORDS-CADRES : PAS DE LIMITE DE MONTANT EN MATIERE DE FOURNITURE / SERVICES / TRAVAUX

Nature de la prestation	Entreprise	Montant HT	Montant TTC
-------------------------	------------	------------	-------------

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

[SOMMAIRE](#)

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire



Maintenance des poteaux incendie	SAUR	911,36	1093,62
----------------------------------	------	--------	---------

I- DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

D2022-05-042

VU

Vu le Code général des impôts, notamment son art. 1609 nonies C – IV ;

Vu le Code général des Collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L 5211-5 ;

Vu la délibération n° C104/2022 du Conseil communautaire en date du 14 avril 2022 approuvant la création d'une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) pour la durée du mandat en cours entre la Communauté de communes et ses communes membres ;

Vu la délibération n° C123/2022 du Conseil communautaire en date du 12 mai 2022 modifiant la délibération n°C104/2022 du 14 avril 2022, et notamment la composition de la CLECT ;

CONSIDERANT

Considérant qu'il est de la compétence des conseils municipaux de désigner leurs représentants qui siégeront à la CLECT ;

Considérant que le Conseil communautaire a fixé la composition de la CLECT comme suit :

- 18 membres titulaire soit un membre titulaire par commune, étant précisé que chaque conseil municipal désignera son représentant ;
- 54 membres suppléants soit 3 membres suppléants par commune, étant précisé que chaque conseil municipal désignera ses représentants en fonction des thématiques suivantes et que le même suppléant peut être désigné pour les 3 thématiques :
 - Habitat/Environnement
 - Aménagement / Economie
 - Services à la population

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

[SOMMAIRE](#)

Page 4 sur 19

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire



Considérant que la désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées peut avoir lieu au scrutin public si l'assemblée délibérante décide « à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret » en vertu des dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, et dans la mesure où aucune disposition législative ou réglementaire ne s'y oppose ;

PROPOSITION DU MAIRE

- au scrutin public après l'avoir décidé à l'unanimité ;
- **de désigner** en tant que membre titulaire au sein de la CLECT :
 - o **M. RICHIER Philippe**
- **de désigner** en tant que membres suppléants au sein de la CLECT :
 - o Mme ARROUET Stéphanie pour la thématique « Habitat / Environnement »
 - o M. GIACOMAZZI Denis pour la thématique « Aménagement /Economie »
 - o Mme PASQUIER Isabelle pour la thématique « Services à la population »

DEBAT

Denis GIACOMAZZI informe que la commission d'installation est prévue le 7 juillet 2022 à 18h00.

RESULTAT DU VOTE

Mode de scrutin : public

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition ci-dessus sans modification

POUR : 12
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

	SENS DU VOTE
ARROUET Stéphanie	OUI
BAUDRY Katia	OUI

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

[SOMMAIRE](#)

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire



BUFFETEAU Annie	OUI
CAILLAUD Fabienne	OUI
DOTHEE Jean-Luc	OUI
DUCEPT Johann	OUI
FROUIN Eric	OUI
GIACOMAZZI Denis	OUI
LIEVRE Daniel	OUI
MARSAUD Christia	OUI
PASQUIER Isabelle	OUI
RICHIER Philippe	OUI

II-CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PONCTUELLE DES PROPRIETES BATIES, NON BATIES DE LA COMMUNE A TITRE GRACIEUX AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

D2022-05-043

VU

Vu la délibération n°C070/2022 du Conseil communautaire en date du 17 mars 2022 approuvant la convention de mise à disposition ponctuelle des propriétés bâties, non-bâties des communes à titre gracieux au profit de la communauté de communes ;

Vu les délibérations n°C250/2021 du Conseil communautaire en date du 24/12/2021 modifiant les tarifs de location du Domaine Saint Sauveur, et précisément des salles « restaurant », « Dent Gaudin », « La Chapelle » et « de réunions » (4) et n°C251/2021 du Conseil communautaire en date du 24/12/2021 approuvant les tarifs de location de la salle intercommunale « Les Silènes » située à la Châtaigneraie à compter du 1^{er} janvier 2022 à compter du 1^{er} janvier 2022 qui prévoient notamment leur gratuité d'utilisation par les

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

[SOMMAIRE](#)

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire



Communes dans le cadre de manifestations à but non lucratif au profit direct des habitants et/ou acteurs socio-économiques du Pays de La Châtaigneraie ;

CONSIDERANT

Considérant les besoins ponctuels de la Communauté de communes d'utiliser des équipements bâtis, non bâtis et des matériels associés propriétés de ses Communes membres dans le cadre des diverses actions découlant de ses politiques communautaires, (culturelles, sportives, santé, enfance et jeunesse, économique, etc.) ;

Considérant que, pour sa part, la Communauté de communes a modifié les tarifs de location de la salle « Les Silènes » et du « Domaine Saint Sauveur » permettant aux Communes de bénéficier d'une gratuité de location desdites salles (délibération du Conseil communautaire n° C251/2021) ;

Considérant qu'il est nécessaire de délibérer pour approuver de façon concordante les termes de la convention de mise à disposition à compter du 1^{er} avril 2022 ;

PROPOSITION DU MAIRE

VOIR ANNEXE A

- D'approuver les termes de la convention, jointe en annexe, de mise à disposition ponctuelle des propriétés bâties, non-bâties et matériels associés de la commune à titre gracieux au profit de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie à compter du 1^{er} avril 2022 ;
- D'autoriser le Maire à prendre et signer tous actes y afférant, qu'ils soient accessoires ou modificatifs.

DEBAT

Aucun.

RESULTAT DU VOTE

Mode de scrutin : ordinaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition ci-dessus sans modification

POUR : 12
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

[SOMMAIRE](#)

Page 7 sur 19



III-AVENANT AU MARCHÉ APPROVISIONNEMENT DES REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE

D2022-05-044

VOIR ANNEXE B A D

VU

La circulaire n°6335/SG du Premier ministre du 23 mars 2022 relative à la prise en compte de l'évolution des prix des denrées alimentaires dans les marchés publics de restauration

La délibération D2021-06-08 du conseil municipal du 11 juin 2021 attribuant le marché à l'entreprise Restoria,

CONSIDERANT

Le Maire rappelle que dans le cadre de la fourniture et de la livraison de repas en liaison froide au restaurant scolaire, un marché a été signé avec la société Restoria le 11 juin 2021 pour une durée de trois années scolaires.

Au regard de la situation géopolitique actuelle, des conséquences de la crise sanitaire liée à la Covid 19 et des conditions météorologiques, l'instabilité et l'envolée sans précédent des prix de certaines matières premières, tout particulièrement du gaz, du pétrole, et des produits alimentaires, certains secteurs d'activités voient leur équilibre économique gravement affecté. Par conséquent, la mise en danger de la pérennité de nombreuses entreprises ainsi que l'emploi de leurs salariés.

A cela s'ajoute des perturbations très importants d'approvisionnement des matières premières générant de nombreuses pénuries inéluctables (l'huile, la farine, le bœuf...) ; concernant la volaille, l'épizootie d'influenza aviaire qui sévit depuis quelques semaines a entraîné l'abattage d'une part importante du cheptel. Cela implique des ajustements des menus.

La société Restoria a adressé le 5 mai dernier un courrier précisant l'ensemble de ces points, et la nécessité de réviser leurs tarifs suite à l'inflation à laquelle la restauration collective dans son ensemble doit faire face. Il est précisé que le marché est conclu à prix révisibles mais les indices de la clause de révision de prix sont inadaptés à la réalité économique des marchés de restauration collective. A ce titre, la société Restoria propose d'appliquer dès le 1^{er} juin 2022 une évolution de 4% sur ledit marché et de conclure un avenant.

PROPOSITION DU MAIRE

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire



- Décide d'appliquer dès le 1^{er} juin 2022 une évolution de 4% sur le marché signé avec la société Restoria
- Autorise Le Maire à signer cet avenant au marché

DEBAT

Aucun

RESULTAT DU VOTE

Mode de scrutin : ordinaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition ci-dessus sans modification

POUR : 12
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

IV-TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE ANNEE 2022-2023

D2022-05-045

VOIR ANNEXE E

VU

**Le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,
Le code de l'éducation, notamment les articles L 521-1, L 551-1 et D 521-1 à D 521-13**

Si les communes fixent librement les tarifs de leurs services publics, les différentes possibilités de tarification restent toutefois soumises à quelques principes fondamentaux.

Tout d'abord, le pouvoir de fixer les tarifs revient au conseil municipal. Il peut cependant déléguer ce pouvoir au maire concernant la fixation des tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal (article [L. 2122-22](#) CGCT).

Dans le cas d'un EPCI, la compétence de l'assemblée communautaire est exclusive ([avis CE, 1er décembre 2003, n° 258616](#))

Le principe de non rétroactivité s'applique ; même si une commune décide d'adapter un tarif en cours d'année pour le mettre en conformité avec la loi, celui-ci ne saurait s'appliquer rétroactivement à compter du 1er janvier de l'année en cours ([CE, 25 juin 2003, Commune des Contamines-Montjoie](#)).

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

[SOMMAIRE](#)

Page 9 sur 19

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire



Un tarif ne saurait être supérieur au coût de revient du service. En effet, un service public n'a pas vocation à dégager des bénéfices.

Il est possible de moduler les tarifs suivant les usagers. Cette possibilité doit être appréciée au regard du principe d'égalité des usagers, c'est-à-dire qu'il faut des différences de situations objectives entre les usagers ou qu'une nécessité d'intérêt général le justifie.

La reconnaissance d'une nécessité d'intérêt général permet d'accorder des tarifs préférentiels aux familles à revenus modestes, en vue de permettre le plus large accès aux services publics.

En matière de fixation et de gestion des tarifs communaux, plusieurs paramètres doivent être pris en compte.

En 1983, au moment où entraient en vigueur les lois de décentralisation, une étude sur la tarification des services publics locaux indiquait les principaux objectifs que pouvait rechercher une politique de tarification.

On retiendra de la démarche cinq objectifs :

- l'allocation optimale des ressources (effectuer des dépenses et en retour prélever des impôts par exemple) ;
- l'équilibre financier et la recherche d'une vérité des prix (recherche d'un véritable équilibre avec le prix du service) ;
- le contrôle du mode de financement des services (contrôle du préfet et des services fiscaux opérés sur les collectivités locales) ;
- la réalisation d'objectifs sociaux (recherche d'une tarification à caractère social) ;
- un rôle incitatif, ou pédagogique (rôle incitatif destiné à faire consommer les services publics locaux (services culturels ou sportifs, par exemple).

Il existe des services publics dits obligatoires (le service des pompes funèbres, l'assainissement, la lutte contre l'incendie et la gestion des déchets des ménages), pour lesquels les dépenses sont obligatoires.

Tous les autres services publics sont facultatifs. Ils ne peuvent être créés que s'ils ne portent pas atteinte au principe de la liberté du commerce et de l'industrie, sauf carence de l'initiative privée.

CONSIDERANT

La nécessité de revoir les tarifs à compter du 1^{er} mai 2022.

Le coût de revient d'un repas en 2021 est de 6.49 €.

Afin de préparer la rentrée 2022, Mme PASQUIER invite le Conseil à statuer sur les tarifs 2022-2023 pour le restaurant scolaire.

Pour rappel les tarifs en place sont 4.10€ pour les enfants utilisateurs réguliers, et 5.10€ pour les utilisateurs occasionnels et les adultes.

DEBAT

Isabelle PASQUIER explique que la hausse des prix est de 0,26 € par repas pour tous les convives. Il également précisé que les hausses répétées des prix des repas par le titulaire du

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

[SOMMAIRE](#)

Page 10 sur 19

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire



marché à compter du 1^{er} février 2022 et du 1^{er} juin 2022 sont supportées intégralement par le budget communal jusqu'à la fin de l'année scolaire 2021/2022.

Considérant les éléments apportés, il est proposé plusieurs solutions, à savoir, soit :

A - la hausse des prix est supportée à 100% par les familles ;

B- elle est supportée à 100% par la Commune ;

C- l'augmentation est supportée à 50% par les familles et 50% par la Commune pour tenir compte des difficultés financières liées à la crise actuelle. Les tarifs des repas actuels seraient donc augmentés de 0,13 €.

Annie BUFFETEAU explique que les enfants dont les parents n'ont pas les moyens risquent d'avoir des difficultés pour honorer leur facture de cantine.

PROPOSITION DU MAIRE :

-D'abroger la délibération D2021-05-08 du 7 mai 2021

-D'approuver les tarifs suivants à compter du 1^{er} septembre 2022 :

4.23€ pour les enfants utilisateurs réguliers, et

5.23€ pour les utilisateurs occasionnels et les adultes.

RESULTAT DU VOTE

Mode de scrutin : ordinaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition ci-dessus sans modification

POUR : 10
CONTRE : 0
ABSTENTION : 2

V-APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CANTINE

D2022-05-046

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

[SOMMAIRE](#)

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire



VOIR ANNEXE F A J

VU

La délibération D2021-05-09 du 7 Mai 2021,

CONSIDERANT

Qu'il convient d'approuver à nouveau le règlement intérieur suite aux modifications décidées par la commission des affaires scolaires.

PROPOSITION DU MAIRE :

- abroge la délibération D2021-05-09 du 7 Mai 2021,
- Décide d'approuver le nouveau règlement intérieur joint en annexe.

RESULTAT DU VOTE

Mode de scrutin : ordinaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition ci-dessus sans modification

POUR : 12
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

VI-PARTICIPATION 2022 A L'OGEC

D2022-05-047

VOIR ANNEXE K

VU

Vu la Loi n°2009-1312 tendant à garantir la parité de financement entre les écoles élémentaires publiques et privées sous contrat d'association lorsqu'elles accueillent des élèves scolarisés hors de leur commune de résidence,

Vu le Décret n°2010-1348 du 9 novembre 2010 appliquant la Loi n°2009-1312 et abrogeant et remplaçant la circulaire n° 2007-142 du 27 août 2007,

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

[SOMMAIRE](#)

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire



Vu le code de l'éducation et notamment les articles L 442-5 et 442-5-1 déterminant par convention le montant du forfait équivalent au coût des classes de l'enseignement public sans pouvoir le dépasser,

Vu la Loi 2019-791 du 26 juillet 2009 pour une école de confiance fixant notamment les modalités des participations obligatoires et le régime dérogatoire,

Vu la délibération D2021-06-08 du 9 juillet 2021 décidant que la participation communale à l'OGEC ne prend en compte que les enfants domiciliés sur la commune à compter du 1^{er} septembre 2021,

CONSIDERANT

Considérant le nombre d'élèves arrondi à l'école publique « Paul Henri Tisseau » de **66**, moyenne de l'effectif au 15 janvier 2021 (63), 1^{er} avril 2021 (64) et 15 septembre 2021 (70),

Considérant le coût par élève de l'école publique de **740,09 euros** déterminé en rapportant le nombre d'élèves aux charges de l'exercice comptable 2021 (48 846,16 euros),

Considérant qu'il est nécessaire de signer un avenant au contrat d'association avec l'OGEC,

Considérant le nombre d'élèves à l'école privée « Sainte Marie » de 43, moyenne de l'effectif au 15 janvier 2021 (49), 1^{er} avril 2021 (50) et 15 septembre 2021 (29),

Considérant que la participation financière 2022 à l'école privée est de :

ANNEE DE VERSEMENT	Nombre d'élèves école privée	Coût/élève	Versement 2020
2022	43	740,09	31 823,87
2021		841,53	47 406,34

Détail des charges de fonctionnement pour le service « Ecole » :

	2021	2020
CHAPITRE – COMPTE		
FONCTIONNEMENT – DEPENSE	48846,16	50772,47
011 – Charges à caractère général	25687,22	26765,88

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

[SOMMAIRE](#)

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire



60611 – Eau et assainissement	404,69	550,79
60612 – Énergie Électricité	9543,87	6441,29
60628		276,93
60631 Fournitures d'entretien	1973,33	2635,05
60632 Fournitures de petit équipement	482,25	284,83
6067 Fournitures scolaires	3999,19	3957,66
6135	1106,64	1106,64
615221 Entretien et réparations bâtiments publics	1286,92	4720,14
6156 Maintenance	3907,66	5488,5
616	300	600
6228	468	
6251	105,08	
6261	60	60
6262 Frais de télécommunications	508,48	532,33
6283	1423,2	
63 Ordures ménagères	117,91	111,72
012 – Charges de personnel et frais assimilés	23081,06	23923,39
65- Autres charges de gestion courante	77,88	83,2
6574 RASED	77,88	83,2

PROPOSITION DU MAIRE

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

[SOMMAIRE](#)

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire



- Accepte de verser une participation à l'OGEC de l'école privée mixte « Sainte Marie » d'un montant de **31 823,87 euros** au titre de l'année 2022.
- Autorise Monsieur le Maire à signer un avenant au contrat d'association.

DEBAT

Isabelle PASQUIER explique à nouveau l'intérêt d'avoir deux écoles sur le territoire de la commune.

Katia BAUDRY pense que le conseil devrait différencier les communes qui n'ont pas d'écoles privées de celles qui en ont pour la comptabilisation des enfants hors commune. Elle pense qu'il faudra solliciter à nouveau l'OGEC.

Annie BUFFETEAU fait remarquer que le fait de mettre ses enfants à l'école privée est un choix personnel.

RESULTAT DU VOTE

Mode de scrutin : ordinaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition ci-dessus sans modification

POUR : 12
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Le conseil municipal accepte qu'une réunion d'échange avec les représentants de l'OGEC soit programmée rapidement afin de faire des propositions.

VII-DEMANDE D'UNE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT POUR LA RENOVATION DES CLOCHES DE L'EGLISE

D2022-05-048

VU

Le règlement du Département,

CONSIDERANT

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

[SOMMAIRE](#)

Page 15 sur 19

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire



Les cloches de l'église 2, 3 et 4 sont défectueuses.
Une subvention de 65% du Département est possible sur le coût de réparation.

PROPOSITION DU MAIRE

- Demander une subvention au Département d'un montant de 9750 euros
- Approuve le plan de financement prévisionnel suivant :
Coût : 15 000 euros HT
Département : 9750 (65%)
Reste à charge : 5250 euros

DEBAT

Denis GIACOMAZZI explique que ça permettra de déposer le dossier de subvention.

RESULTAT DU VOTE

Mode de scrutin : ordinaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition ci-dessus sans modification

POUR : 11
CONTRE : 0
ABSTENTION : 1

VIII-PLATEAU MULTISPORT

VOIR ANNEXE L

Isabelle PASQUIER explique que lors de la dernière commission relative au projet Multisport, les membres ont émis le souhait que la commune se fasse accompagner d'un maître d'œuvre

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

[SOMMAIRE](#)

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire



afin d'étudier l'aménagement de la salle de sports et de son extérieur dans son ensemble et selon les besoins des utilisateurs. Elle propose de faire une consultation citoyenne.

Jean-Luc DOTHEE ajoute qu'il pourrait être envisagé de lancer un concours entre des écoles d'architectes.

Les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité de se faire accompagner par un maître d'œuvre pour ce projet.

RESULTAT DU VOTE :

POUR : 12
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

IX-POINT SANTE

Denis GIACOMAZZI explique qu'un agrandissement des 4 centres de santé sur le territoire de la communauté de communes est prévu. Le site de Bazoges serait agrandi sur l'arrière du bâtiment pour un coût de 300 000 euros environ.

Le Docteur THIERRY ne fait plus de permanence à La Châtaigneraie le mardi, et est dorénavant présente à Bazoges toute la semaine.

Pour le déjeuner des médecins pendant la pause méridienne, la salle des associations leur sera mise à disposition. La commune achètera un réfrigérateur et un four à micro-onde.

La maison de La Poste au 18 rue de la Poste est à vendre pour 86 000 euros (la toiture a été refaite). Par conséquent, la communauté de communes a été mise au courant pour permettre l'installation d'un kinésithérapeute.

X-ACCUEIL DES REFUGIES UKRAINIENS

La communauté de communes a utilisé ses bâtiments pour l'accueil des réfugiés ukrainiens, ce qui représente un coût car il n'y a pas eu d'entrée d'argent générée par des loyers.

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

[SOMMAIRE](#)

Page 17 sur 19

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire



TOUR DES ADJOINTS :

Isabelle PASQUIER explique que pour la rentrée prochaine à la cantine, un seul service est prévu. Des devis seront demandés pour l'achat d'un nouvel évier en inox et d'une table inox pour conserver du matériel salle Patarin en cas de location.

Ghislaine prend sa retraite et devra être remplacée.

Elle donne lecture du compte rendu de la réunion avec Mme PELLETIER Léonie qui a eu lieu au sujet d'un projet de création d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM).

VOIR ANNEXE M **CR Réunion**

Fabienne CAILLAUD explique que les travaux de la salle des fêtes ont pris du retard, notamment du fait de l'entreprise Aucher. Le plafond n'est pas terminé. Concernant la sécurité incendie, elle informe le Conseil des obligations du Maire en matière de protection des biens et des personnes. En effet, il s'avère que plusieurs villages de la Commune ne sont plus équipés de poteaux incendie ou de bassine (réservoir d'eau).

Stéphanie ARROUET expose le compte-rendu du dernier conseil des Jeunes. Des projets sont envisagés : décorations de Noël, marché des artisans, ramassage des déchets, animation l'été, potager communal.

Denis GIACOMAZZI explique que concernant l'auberge du donjon, un bail va être rédigé avec le notaire Maître LOEVENBRUCK de Chantonnay. Il ajoute que les travaux pour la pose de la fibre devraient démarrer sur la commune la semaine 21 pour la première phase.

PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX :

24 Juin 2022 à 20h30

22 Juillet 2022 à 20h30

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075

[SOMMAIRE](#)



ANNEXES

A) Convention mise à disposition des propriétés bâties et non bâties et des matériels de la commune à la communauté de communes

B) Hausse tarifaire 2022 Restoria

C) Calcul de la hausse tarifaire

D) Avenant au marché de Restoria

E) Réunion commission Cantine du 10 03 2022

F) Fiche inscription 2022-2023

G) Modification inscription 2022-2023

H) Justificatif absence

I) Nouveau règlement intérieur de la cantine 2022-2023

J) Réunion commission scolaire du 19 mai 2022

K) Calcul subvention contrat OGEC

L) Compte-rendu de la commission Multisport 02 05 2022

M) Compte-rendu du projet MAM 04 05 2022

Commune de BAZOGES-EN-PAREDS

Membre de la communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie

Arrondissement de Fontenay-le-Comte

Département de la Vendée

Région des Pays-de-la-Loire



CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2022

ELU (15 Mars 2020)	EN EXERCICE	PRESENT (Signature)	ABSENT EXCUSE	ABSENT	MANDATAIRE (Signature)
ARROUET Stéphanie	Conseillère				
BAUDRY Katia	Conseillère				
BUFFETEAU Annie	Conseillère				
BUSQUE Romain	Démissionnaire				
CAILLAUD Fabienne	Adjointe				
DOTHEE Jean- Luc	Conseiller				
DUCEPT Johann	Adjoint				
FROUIN Eric	Conseiller				
GABORIAU Adeline	Conseillère		X		
GIACOMAZZI Denis	Adjoint				
LIEVRE Daniel	Conseiller				
MARSAUD Christia	Conseillère				
NIOGRET Claire-Héloïse	Démissionnaire				
PASQUIER Isabelle	Adjointe Secrétaire de Mairie				
RICHIER Philippe	Maire				
15	13	12	1	0	0

Mairie de Bazoges-en-Pareds – 4 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 85390 BAZOGES-EN-PAREDS –

Tél : 02 51 51 25 19

Courriel : mairie@bazoges-en-pareds.fr

Code commune : 85014

Siret : 21850014800075